

MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN HAUTES-PYRÉNÉES JMB/PA N°2025-64 <u>OBJET</u> SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 Nombre de membres ayant assisté à la séance : 8 Votes pour : 8 Abstentions : 0 Votes contre : 0 Affiché à la porte de la Mairie : le 16 avril 2025	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2025 <u>PRÉSENTS</u> : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR <u>ABSENTS/EXCUSÉS</u> : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU (procuration à P. AIZIER), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Nicolas HERQUE Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Daniel GASPA ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
---	--

Rapporteur : André MIR, Maire

Je vous présente la proposition d'attribution de subventions aux associations qui ont dûment effectué une demande écrite et transmis un dossier de demande de subvention pour l'année 2025.

Je vous rappelle également dans le tableau ci-dessous les subventions attribuées en 2024 lors du conseil municipal du 10 Avril 2024.

Après avoir pris connaissance des diverses demandes,
Je vous propose au vote les subventions suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2025 chapitre 65 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	SUBVENTIONS PROPOSEES POUR 2025
ADIL	240,00 €	250,00 €
ADMR	800,00 €	1 000,00 €
AFP DE SOULAN	2 000,00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 000,00 €	2 000,00 €
CLUB AMITIE ACCUEIL	1 200,00 €	1 500,00 €
CO SAINT-LARY ET VALLEES	20 000,00 €	20 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE DE SAINT-LARY-SOULAN	1 000,00 €	2 275,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	8 000,00 €	9 000,00 €
ECOLE PRIMAIRE - OCCE	1 200,00 €	1 200,00 €
ECOLE PRIMAIRE - VIELLE AURE	600,00 €	500,00 €
FESTIVAL DES PETITES EGLISES DE MONTAGNE	1 000,00 €	1 000,00 €
FNACA	150,00 €	150,00 €
GAULE AUROISE	150,00 €	1 000,00 €
GROUPEMENT PASTORAL DE SOULAN		10 000,00 €
La Pétanque Club Aure Louron		500,00 €
LIVRE PYRENEEN D'AURE ET DU SOBRARBE	2 000,00 €	5 500,00 €
Radio des Vallées d'Aure et du Louron		12 500,00 €
Randonneurs du Pays des Nestes		1 000,00 €
SKI CLUB	15 000,00 €	15 000,00 €
SNOWBOARD CLUB	12 000,00 €	12 000,00 €
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 000,00 €	2 000,00 €
TENNIS CLUB	1 500,00 €	1 500,00 €
RIDIN'FAMILY	5 000,00 €	5 000,00 €
SAINT-LARY AURE MONTAGNE	3 000,00 €	3 000,00 €
LARY VOLLEY BALL CLUB	500,00 €	
TOTAUX	79 340,00 €	107 875,00 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Hors la présence de Philippe AIZIER,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'arrêter les montants des subventions communales aux associations, pour l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

.../...

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250414-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2025

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	SUBVENTIONS PROPOSEES POUR 2025
ADIL	240,00 €	250,00 €
ADMR	800,00 €	1 000,00 €
AFP DE SOULAN	2 000,00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 000,00 €	2 000,00 €
CLUB AMITIE ACCUEIL	1 200,00 €	1 500,00 €
CO SAINT-LARY ET VALLEES	20 000,00 €	20 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE DE SAINT-LARY-SOULAN	1 000,00 €	2 275,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	8 000,00 €	9 000,00 €
ECOLE PRIMAIRE - OCCE	1 200,00 €	1 200,00 €
ECOLE PRIMAIRE - VIELLE AURE	600,00 €	500,00 €
FESTIVAL DES PETITES EGLISES DE MONTAGNE	1 000,00 €	1 000,00 €
FNACA	150,00 €	150,00 €
GAULE AUROISE	150,00 €	1 000,00 €
GROUPEMENT PASTORAL DE SOULAN		10 000,00 €
La Pétanque Club Aure Louron		500,00 €
LIVRE PYRENEEN D'AURE ET DU SOBRARBE	2 000,00 €	5 500,00 €
Radio des Vallées d'Aure et du Louron		12 500,00 €
Randonneurs du Pays des Nestes		1 000,00 €
SKI CLUB	15 000,00 €	15 000,00 €
SNOWBOARD CLUB	12 000,00 €	12 000,00 €
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 000,00 €	2 000,00 €
TENNIS CLUB	1 500,00 €	1 500,00 €
RIDIN'FAMILY	5 000,00 €	5 000,00 €
SAINT-LARY AURE MONTAGNE	3 000,00 €	3 000,00 €
LARY VOLLEY BALL CLUB	500,00 €	
TOTAUX	79 340,00 €	107 875,00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 14 avril 2025,



Le Maire,

André MIR